



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/59
28 octobre 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée: 8 – 12 mars 2021¹

PROPOSITION DE PROJET: LIBAN

Le présent document contient les observations et recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet ci-après:

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)

PNUD

¹ A cause du coronavirus (COVID-19)

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Liban

(I) TITRE DU PROJET		AGENCE			RÉUNION D'APPROBATION			MESURE DE CONTRÔLE					
Plan d'élimination de HCFC (Phase II)		PNUD (principale)			75 ^e			75% d'ici à 2025					
(II) DONNÉES VISÉES À L'ARTICLE 7 LES PLUS RÉCENTES (Annexe C Groupe I)					Année: 2019			43,82 (tonnes PAO)					
(III) DONNÉES SECTORIELLES LES PLUS RÉCENTES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année: 2019					
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation		Laboratoire	Consommation sectorielle totale			
				Fabrication	Entretien								
HCFC-141b		13,81		1,49	0,00					15,30			
HCFC-22				2,48	25,89					28,36			
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés				0,00	0,00								
(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)													
Référence 2009 - 2010:		73,50		Point de départ pour des réductions combinées durables:					73,50				
CONSOMMATION ADMISSIBLE AUX FINS DE FINANCEMENT (tonnes PAO)													
Déjà approuvée:		61,21		Restante:					12,32				
(V) PLAN D'ACTIVITÉS				2020		2021		2022		Total			
PNUD	Élimination de SAO (tonnes PAO)			3,67		0		2,26		5,94			
	Financement (\$US)			449 894		0		277 519		727 413			
(VI) DONNÉES DU PROJET*		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		66,15	66,15	66,15	66,15	66,15	47,78	47,78	47,78	47,78	23,88	n/d	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		66,15	66,15	60,64	60,64	48,71	36,78	36,78	27,58	27,58	18,39	n/d	
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts du projet	2 410 000	0	0	1 114 000	0	420 462	0	0	259 364	0	4 203 826
		Coûts d'appui	168 700	0		77 980	0	29 432	0	0	18 155	0	294 268
Fonds approuvés par l'ExCom (\$US)		Coûts du projet	2 410 000	0	0	1 114 000	0	0	0	0	0	0	3 524 000
		Coûts d'appui	168 700	0	0	77 980	0	0	0	0	0	0	246 680
Total des fonds demandés à la présente réunion pour approbation (\$US)		Coûts du projet	0	0	0	0	0	420 462	0	0	0	0	420 462
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	29 432	0	0	0	0	29 432

*D'après le projet d'Accord révisé.

Recommandation du Secrétariat:	Pour examen individuel
--------------------------------	------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. En sa qualité d'agence d'exécution désignée, le PNUD a soumis, au nom du Gouvernement du Liban, une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 420 462 \$US, plus des coûts d'appui de 29 432 \$US.² La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC pour 2018 et 2019, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2020-2022.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement du Liban a indiqué pour 2019 une consommation de 43,82 tonnes PAO, soit 40,4 % de moins que le niveau de référence pour les HCFC aux fins de conformité. Le Tableau 1 indique la consommation de HCFC pour 2015-2019.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Liban (données visées à l'Article 7 pour 2015-2019)

HCFC	2015	2016	2017	2018	2019	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	566,00	540,12	482,72	562,5	517,01	653,55
HCFC-123	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,50
HCFC-141b	315,75	265,00	260,00	188,0	139,85	341,18
Total (tonnes métriques)	881,75	805,12	742,72	750,5	656,86	997,23
Tonnes PAO						
HCFC-22	31,13	29,71	26,55	30,94	28,44	35,95
HCFC-123	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05
HCFC-141b	34,73	29,15	28,60	20,68	15,38	37,53
Total (tonnes PAO)	65,86	58,86	55,15	51,62	43,82	73,53

3. La consommation de HCFC-141b a baissé à la suite de la reconversion à l'isopentane de quatre entreprises fabrication de mousses, et de l'interdiction de l'utilisation du HCFC-141b dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation (R&C) à des fins de drainage et de nettoyage, telle qu'approuvée le 21 juin 2018. Cette consommation baissera davantage lorsque l'interdiction de l'utilisation du HCFC-141b dans le secteur des mousses prendra effet, le 1^{er} janvier 2021. Cette tendance à la baisse de la consommation du HCFC-22 s'explique par la mise en œuvre des activités liées au secteur de l'entretien et par la reconversion au HFC-32 de deux entreprises dans le secteur de la fabrication de climatiseurs en 2019; la hausse de la consommation de 2017 à 2018 était due essentiellement à des gains économiques dans le pays et à des importations supplémentaires pour les réserves, en préparation à des mesures de contrôle plus strictes à compter de 2020.

Rapport de mise en œuvre du Programme de pays (PP)

4. Le Gouvernement du Liban a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC, au titre du rapport de mise en œuvre du PP pour 2019, données qui sont conformes à celles visées à l'Article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement applique un système de licences et de quotas pour les importations et exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC pour 2018 et 2019 était bien celle indiquée au titre de l'Article 7 du Protocole de Montréal (comme l'indique le Tableau 1 ci-dessus). Le vérificateur avait conclu que le Liban disposait bien d'un système opérationnel en

² D'après la lettre du 1^{er} septembre 2020 du Ministère de l'Environnement du Liban au PNUD; il s'agit d'une demande anticipée, la tranche n'étant pas due avant la deuxième réunion de 2021.

place de licences et de quotas pour les importations de HCFC, mais il a recommandé cependant de renforcer la formation des agents de douanes pour mieux appliquer les procédures d'importation et l'application des quotas aux importateurs; d'élaborer un protocole d'importation en ligne pour les Douanes; et de fournir à chaque port d'entrée un identificateur de frigorigènes, afin de détecter les expéditions falsifiées de SAO et de produits de remplacement des SAO. Le PNUD a confirmé que les recommandations dans le rapport de vérification seront abordées durant la mise en œuvre de la troisième tranche.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. En date du 1^{er} janvier 2018, les amendements ci-après du décret sur le système de licences des SAO sont entrés en vigueur : politiques sur la répartition des quotas entre les importateurs pour les cinq prochaines années; date-butoir pour la soumission de licences d'importation; et stricte application des codes du système harmonisé pour les HCFC (avec le soutien de l'Autorité des douanes et le Département des tarifs douaniers, l'Unité nationale de l'ozone (UNO) a incorporé les codes à 8 chiffres pour les HCFC et les mélanges). En date du 21 juin 2019, une interdiction de l'utilisation du HCFC-141b dans le secteur R&C aux fins de drainage et de nettoyage est en vigueur; l'interdiction des importations de HCFC-141b en vrac et contenus dans les polyols prémélangés importés est reportée et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

7. L'UNO a continué à appuyer les douanes afin d'améliorer l'application et la surveillance du commerce de SAO; 36 agents de douanes de différents bureaux ont été formés sur des questions liées à l'application du Protocole de Montréal, l'application du système de quotas, au système de licences et de compte rendu de SAO, au commerce illégal et à l'identification des frigorigènes. Huit identificateurs de frigorigènes pour de multiples frigorigènes ont été fournis aux Douanes en juillet 2020, et un programme de formation pour 35 agents de douane est prévu avant la fin de 2020.

Mousse de polyuréthane (PU)

8. La reconversion aux technologies à base d'isopentane de quatre sur six des entreprises de mousse (à savoir les usines Mezher, Awkal&Saydah, Profoam, et Kilzi) s'est terminé en décembre 2018, permettant l'élimination de 39,43 tm (4,39 tonnes PAO) de HCFC-141b. La reconversion des deux autres entreprises (les usines Spec et Prometal) et de 11 fabricants moins importants de panneaux sandwich pour des chauffe-eaux solaires et électriques, est toujours en cours; des essais d'utilisation du HFO-1233zd ont été organisés en juin 2020, et il est prévu que les entreprises seront totalement reconverties en décembre 2021.

9. Iceberg S.A.R.L., entreprise de fabrication de climatiseurs qui s'était reconvertie en novembre 2017, avait alors remplacé le HCFC-141b dans son système de gonflage de mousse par du HFC-365mfc, comme substance de remplacement temporaire. Depuis août 2020, l'entreprise utilise des HFO comme agent de gonflage de mousses dans ses activités de fabrication.

Climatiseurs individuels

10. Sur les cinq entreprises de fabrication de climatiseurs individuels ayant reçu une assistance, trois (à savoir Iceberg S.A.R.L., Frigoliban, et UNIC) se sont reconverties à la technologie à base de HFC-32, éliminant ainsi 12,6 tm (0,69 tonnes PAO) de HCFC-22, et 18,6 tm (2,0 tonnes PAO) de HCFC-141b. Les deux autres entreprises (soit CGI Halawany et ICR), qui avaient signalé à la 84^e réunion des problèmes d'approvisionnement de compresseurs à base de HFC-32, ont entamé leur reconversion au HFC-32, qui devrait se terminer d'ici à mars 2021; on ne s'attend pas à des problèmes avec la technologie retenue ni avec les coûts de la reconversion.

Secteur de l'entretien en réfrigération

11. Onze instituts de formation professionnelle ont reçu de l'assistance technique sur les principes de la climatisation et du chauffage, ainsi que sur des questions liées aux bonnes pratiques et à la manutention sécuritaire des frigorigènes inflammables, qui ont été incorporées dans leurs programmes d'enseignement. Un centre de formation en R&C, établi et inauguré en 2019, a formé 25 techniciens et 15 étudiants de formation professionnelle; deux instructeurs, ayant reçu une formation d'instructeurs en entretien en réfrigération en Allemagne, ont formé à leur tour 15 enseignants d'écoles de formation professionnelle. Un programme de certification de base a été mis sur pied pour les étudiants sortant des écoles professionnelles; un système plus complet applicable à tous les techniciens d'entretien en réfrigération est en préparation. Des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités ont été entreprises, assurant notamment des ateliers/réunions techniques et thématiques sur des solutions de remplacement aux HCFC, à l'intention des parties prenantes, des utilisateurs ultimes, du secteur de l'entretien et des importateurs.

Unité de mise en œuvre et de surveillance des projets (UMS)

12. L'UNO s'est entretenu régulièrement avec les parties prenantes (telles que les autorités gouvernementales, les Douanes, les associations industrielles, les industries, les importateurs, les écoles de formation techniques professionnelle et les agences d'exécution), afin d'assurer la mise en œuvre des activités figurant dans le PGEH. Durant cette période, aucun fonds n'a été utilisés pour l'UMS.

Niveau de décaissement des fonds

13. En date d'août 2020, sur les 3 524 000 \$US approuvés jusqu'ici, 2 992 616 \$US ont été décaissés, comme l'indique le Tableau 2. Le solde de 531 384 \$US est engagé et sera décaissé en 2020 et en 2021.

Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH du Liban (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total	
	Approuvés	Décaissés	Approuvés	Décaissés	Approuvés	Décaissés
PNUD	2 410 000	2 410 000	1 114 000	582 616	3 524 000	2 992 616
Taux de décaissement (%)	100		52		85	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

14. Les activités ci-après seront exécutées de novembre 2020 à novembre 2022:

- (a) *Renforcement des capacités pour l'application des règlements*: Organisation de trois ateliers pour 60 acteurs gouvernementaux, des associations, d'organismes non gouvernementaux, des consultants et des importateurs, à l'appui de l'application des règlements sur les importations et les exportations de SAO et leurs produits de remplacement (PNUD) (6 000 \$US);
- (b) *Reconversions de la fabrication de mousses de PU et de climatiseurs individuels*: Achèvement de la reconversion à la technologie à base de HFC-32 des deux entreprises de climatisation restantes (CGI Halawany et ICR) d'ici à mars 2021 et apporter une assistance technique à deux entreprises de panneaux de mousse (Spec et Prometal) et à 11 petites entreprises fabriquant des panneaux sandwich pour des chauffe-eaux solaires et électriques, qui seront complètement reconverties d'ici à décembre 2021 (PNUD) (176 459 \$US);

- (c) *Formation de techniciens R&C*: Formation de trois instructeurs et d'un nombre minimal de 250 techniciens et étudiants aux bonnes pratiques d'entretien, à la détection et au contrôle des fuites de frigorigènes, aux aspects de sécurité en entretien, notamment des informations sur la gestion des équipements dans l'application de nouvelles technologies telles que les R-410A, HFC-32 et les frigorigènes inflammables; (PNUD) (38 500 \$US);
- (d) *Équipements R&C pour les centres de formation*: Acquisition d'équipements pour les centres de formation R&C à deux écoles professionnelles (ex. appareils de récupération et de réhabilitation, pompes à vide, détecteurs de fuites, chargeurs de frigorigènes et trousseaux d'outils d'entretien), afin de renforcer les capacités des étudiants sur les bonnes pratiques d'entretien, les programmes à taux d'émission nul et la maintenance correcte des frigorigènes (PNUD) (25 500 \$US);
- (e) *Certification des techniciens R&C*: Appui au renforcement des capacités pour la certification d'un minimum de 300 techniciens R&C, et assistance continue au programme de formation et de certification dans les écoles de formation professionnelle, pour la mise à jour des programmes d'enseignement, portant notamment sur les bonnes pratiques d'entretien (PNUD) (60 000 \$US); et
- (f) *Surveillance et mise en œuvre de projets*: (PNUD) (US \$114,003): Gestion et coordination du PGEH: 95 000 \$US pour le personnel/consultants, incluant la vérification, et 19 003 \$US pour les déplacements et les réunions.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Demande anticipée de tranche et révision de l'Accord

15. Le Gouvernement du Liban a soumis à la 86^e réunion une demande de financement de la troisième tranche qui n'est pas due avant la 88^e réunion, selon l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Le Gouvernement a expliqué que l'approbation de la troisième tranche est nécessaire pour permettre la poursuite de l'exécution des activités du PGEH, puisque les fonds alloués à la troisième tranche étaient liés à l'achèvement des projets d'investissement en cours dans le secteur de la climatisation. Une partie des fonds de la deuxième tranche a été avancée pour ne pas retarder la mise en œuvre des projets d'investissement; les fonds de la deuxième tranche sont déjà réservés aux activités en cours d'exécution dans le pays.

16. Notant que le plan des travaux liés à la troisième tranche était proposé jusqu'en 2022, le Secrétariat a demandé si le Gouvernement demanderait une autre tranche anticipée en 2022, pour la dernière tranche due en 2023; le PNUD a expliqué que toutes les activités d'investissement devaient être achevées en 2021, le restant des activités étant liées au secteur de l'entretien qui pourraient être terminées en 2024 plutôt qu'en 2025. En conséquence, le Gouvernement propose de réviser l'Accord (c'est-à-dire que la consommation maximale admissible serait de 27,58 tonnes PAO au lieu de 36,78 tonnes PAO pour 2022 et 2023, et de 18,39 tonnes PAO au lieu de 27,58 tonnes PAO pour 2024). Le PNUD a confirmé par ailleurs que, malgré la situation politique actuelle du pays, il a signé des accords avec les deux entreprises de climatisation restantes et décaissé les premiers paiements dans les limites des fonds disponibles.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

17. Le Gouvernement du Liban a déjà établi à 35,62 tonnes PAO les quotas d'importations de HCFC pour 2020, qui sont inférieurs aux niveaux de contrôle visés dans le Protocole de Montréal.

Secteur de la fabrication

18. Le PNUD a confirmé le succès des essais de mélanges de HFO-1234zd dans les polyols aux deux entreprises restantes (SPEC et Prometal); concernant la durabilité de l'utilisation de ce produit de remplacement; le PNUD s'attend à ce qu'à la suite de leur reconversion, les deux entreprises continueront à utiliser les produits de remplacement en raison de l'interdiction du HCFC-141b qui prendra effet en 2021, et que les coûts sont acceptables, même pour les petits utilisateurs.

19. Concernant les difficultés d'approvisionnement et de coût des compresseurs base de HFC-32, qui ont retardé l'achèvement de la reconversion des deux fabricants de climatiseurs, le PNUD a expliqué que les importateurs d'équipements R&C ont pu s'approvisionner en compresseurs auprès de la Chine, du Japon et de la Thaïlande à des prix raisonnables (coûts estimatifs de 55 \$US à 145 \$US pour un compresseur de petite ou moyenne taille utilisé par la plupart des fabricants); pour le moment, les prix sont légèrement supérieurs à ceux des compresseurs à base de HCFC-22, le coût général des équipements à base de HFC-32 n'a pas varié.

Secteur de l'entretien en réfrigération

20. En précisant si les activités de formation sont incluses dans le plan de travail pour la deuxième tranche, le PNUD a confirmé que quelques activités ont été mises en œuvre; par contre, l'instabilité politique depuis octobre 2019 et par la suite la pandémie du COVID-19 ont retardé certaines autres activités car les instituts de formation professionnelle ont dû fermer et la formation interrompue; ces activités devraient reprendre avant la fin de l'année.

Incidence de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre du PGEH

21. Le Gouvernement du Liban s'est heurté à de nombreux obstacles liés à l'instabilité politique (octobre 2019), à la pandémie de COVID-19 (mars 2020) qui a limité les déplacements en raison du confinement, et l'explosion survenu au Port de Beyrouth (août 2020). Les activités au premier trimestre ont donc été limitées; un atelier de formation a eu lieu pour des agents de douanes, et trois réunions ont été organisées avec des entreprises et des écoles professionnelles bénéficiaires (pour le programme de formation). Les consultants ont poursuivi leurs travaux à distance pour conseiller l'UNO et les parties prenantes, et le Gouvernement estime que d'ici à la fin de l'année, il serait possible de tenir des séances de formation en personne plus limitées dans les limites des restrictions imposées. Le PNUD a également confirmé que le pays a déjà signé des accords avec les deux entreprises restantes de climatisation et a décaissé les premiers paiements dans les limites des fonds disponibles; les reconversions se poursuivront donc, malgré les difficultés.

Révision de l'Accord sur le PGEH

22. Compte tenu de la modification de la durée de la phase II du PGEH, entraînant des changements dans les niveaux visés et le calendrier de financement, le paragraphe 1 et l'Appendice 2-A de l'Accord entre le Gouvernement du Liban et le Comité exécutif ont été mis à jour et le paragraphe 16 a été ajouté pour indiquer que l'Accord mis à jour a préséance sur l'Accord conclu à la 75^e réunion, et est reproduit à l'Annexe I au présent document. L'Accord mis à jour sera ajouté intégralement au rapport final de la 86^e réunion.

Application de la politique de l'égalité des sexes

23. Conformément à la décision 84/92(d),³ l'UNO a tenu compte des politiques d'intégration de l'égalité des sexes et a mis en place des mesures pour encourager la participation des femmes dans le secteur R&C. Une liste de vérification de la mise en œuvre des projets a été établie pour assurer que l'intégration de l'égalité hommes/femmes a été prise en considération dans la planification des projets. L'UNO organisera une session de formation à l'égalité des sexes à chaque centre de formation à mesure qu'il devient opérationnel, et chaque centre sera tenu de mettre sur pied un plan d'action pour promouvoir une plus grande participation des femmes dans la formation à l'entretien en réfrigération.

Durabilité de l'élimination des HCFC

24. Afin d'assurer la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC, le Gouvernement veillera à ce que le système de certification des techniciens qui a été établi puisse être appliqué intégralement avec le soutien du centre de formation créé en 2019, pour promouvoir le recours à des techniciens certifiés sur le marché. Le Gouvernement continuera d'appliquer le système de licences et de quotas des HCFC pour réglementer les importations de HCFC dans le pays. Les expériences et les essais menés avec succès sur un produit de remplacement à faible potentiel de réchauffement du globe (HFO-1234zd) pour les petites entreprises de mousses et les fabricants de chauffe-eaux permettront d'assurer leur reconversion d'ici à décembre 2021, et l'utilisation de ce produit de remplacement sera largement acceptée en raison de leurs performances et leurs coûts.

Conclusion

25. La consommation de HCFC en 2019 était inférieure de 40 % au niveau de référence pour les HCFC aux fins de conformité, et inférieure de 10 % des niveaux prévus dans l'Accord conclu avec le Comité exécutif. Le Gouvernement poursuit l'application de ses systèmes de licences et de quotas pour surveiller et réglementer les HCFC, et assure la formation d'agents de douanes et de la loi à l'application des règlements sur l'importation et l'exportation de SAO et de leurs produits de remplacement, ainsi que la formation de techniciens en réfrigération concernant les équipements d'entretien avec des produits de remplacement sans HCFC. Le rapport de vérification a confirmé la mise en œuvre effective du système de licences des SAO, et le Gouvernement s'est engagé à appliquer les recommandations de la vérification dans le cadre de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH. D'autre part, le Gouvernement s'engage fermement à réaliser l'élimination des HCFC dans les entreprises restantes de climatisation et de mousses d'ici à mars 2021 et à décembre 2021, respectivement. Le Gouvernement a également réussi à terminer les essais de l'utilisation de HFO dans le secteur des mousses, assurant la fin de l'utilisation de l'agent de gonflage de mousse intérimaire (HFC-365mfc). Le taux de décaissement durant la phase II du PGEH est de 85 %.

RECOMMANDATION

26. Le Comité exécutif est invité à envisager les mesures ci-après:

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination de HCFC (PGEH) pour le Liban;
- (b) Prendre note, avec satisfaction, du rapport du PNUD et des efforts déployés par le Gouvernement du Liban et le PNUD pour abandonner le recours temporaire à une technologie présentant un potentiel élevé de réchauffement du globe (PRG) pour introduire

³ La décision 84/92(d) demande aux agences bilatérales et d'exécution d'appliquer la politique opérationnelle d'intégration de l'égalité des sexes durant tout le cycle du projet.

la technologie approuvée à faible PRG dans les deux secteurs des mousses et des climatiseurs individuels;

- (c) Prendre note que l'interdiction d'importer le HCFC-141b en vrac ou contenu dans les polyols prémélangés importés est reporté jusqu'au 1^{er} janvier 2021;
- (d) Prendre note de la demande du Gouvernement du Liban de réaliser l'achèvement de la phase II du PGEH pour 2024, au lieu de 2025;
- (e) Prendre note de l'engagement du Gouvernement du Liban à réduire la consommation de HCFC de 62,5 % d'ici à 2022 et de 75 % d'ici à 2024;
- (f) Approuver la durée révisée de la phase II du PGEH pour 2024 au lieu de 2015;
- (g) Prendre note que le Secrétariat du Fonds a révisé l'Accord conclu entre le Gouvernement du Liban et le Comité exécutif, tel qu'il figure à l'Annexe I au présent document, en particulier: le paragraphe 1 pour changer le niveau de consommation visé à respecter par le Liban en 2024, et l'Appendice 2-A pour tenir compte de la modification de la durée de la phase II, du changement des niveaux visés indiqués à l'alinéa (e), du calendrier de financement révisé pour avancer la tranche de financement de 2021 à 2020 et de 2024 à 2023, et de l'ajout du paragraphe 16, pour indiquer que l'Accord révisé et mis à jour a préséance sur l'Accord conclu à la 75^e réunion.
- (h) Approuver la troisième tranche de la phase II du PGEH du Liban et le plan de mise en œuvre correspondant pour 2020-2022, pour un montant de 420 462 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 29 432 \$US, en notant que les recommandations de la vérification de la consommation de HCFC seront mises en œuvre durant la réalisation de la troisième tranche du PGEH.

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD RÉVISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DU LIBAN ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROCHLOROFLUOROCARBONES CONFORMÉMENT À LA PHASE II DU PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC

(Les changements pertinents sont surlignés en gras pour faciliter la lecture)

1. Le présent Accord représente l'entente entre le Gouvernement du Liban (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'utilisation réglementée des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées dans l'Appendice 1-A (« Les Substances ») à un niveau constant de **18,39** tonnes PAO d'ici au 1er janvier **2024**, conformément au calendrier du Protocole de Montréal.

16. Le présent Accord révisé annule et remplace l'Accord conclu entre le Gouvernement du Liban et le Comité exécutif à la 75^e réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 2-A: LES NIVEAUX VISÉS ET LEUR FINANCEMENT

Ligne	Détails	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
1.1	Calendrier de réduction du Protocole de Montréal pour les substances de l'Annexe C, Groupe I (tonnes PAO)	66,15	66,15	66,15	66,15	66,15	47,78	47,78	47,78	47,78	23,88	n/d
1.2	Consommation totale maximale admissible des substances de l'Annexe C, Groupe I (tonnes PAO)	66,15	66,15	60,64	60,64	48,71	36,78	36,78	27,58	27,58	18,39	n/d
2.1	Financement convenu de l'AE principale (PNUD)	2 410 000	0	0	1 114 000	0	420 462	0	0	259 364	0	4 203 826
2.2	Coûts d'appui pour l'AE principale	168 700	0	0	77 980	0	29 432	0	0	18 155	0	294 268
3.1	Financement total convenu (\$US)	2 410 000	0	0	1 114 000	0	420 462	0	0	259 364	0	4 203 826
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	168 700	0	0	77 980	0	29 432	0	0	18 155	0	294 268
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	2 578 700	0	0	1 191 980	0	449 894	0	0	277 519	0	4 498 094
4.1.1	Élimination totale convenue de HCFC-22 à réaliser au titre du présent Accord (tonnes PAO)											14,22
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser dans la phase précédente (tonnes PAO)											9,41
4.1.3	Consommation restante admissible de HCFC-22 (tonnes PAO)											12,32
4.2.1	Élimination totale convenue de HCFC-123 à réaliser au titre du présent Accord (tonnes PAO)											0,05
4.2.2	Élimination de HCFC-123 à réaliser dans la phase précédente (tonnes PAO)											0
4.2.3	Consommation restante admissible de HCFC-123 (tonnes PAO)											0
4.3.1	Élimination totale convenue de HCFC-141b à réaliser au titre du présent Accord (tonnes PAO)											22,43
4.3.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser dans la phase précédente (tonnes PAO)											15,10
4.3.3	Consommation restante admissible de HCFC-141b (tonnes PAO)											0

*Date d'achèvement de la phase I selon l'Accord sur la phase I: anticipée en 2017.

Annexee I
